

Image not found or type unknown



Suite a héritage du coté de mes parents

Par **osloc**, le **22/04/2015** à **21:51**

BONJOUR marque de politesse
je suis divorcé et remarié je viens d'hériter puis dépenser
cette argent en achetant une maison seul ou autrern d'avance merci

Par **moisse**, le **23/04/2015** à **10:34**

Bonjour,
Vous faites ce que vous voulez, acheter une maison, faire un don aux Resto du
cœur, au curé local...
Vous n'avez pas le droit de brûler les billets de banque.
Attention par
contre à bien spécifier au notaire lors de l'achat l'origine des fonds pour que vous soyez bien
seul(e) propriétaire.